CT DO 31/03/17

BUREAU NATIONAL,
AIX-EN-PROVENCE,
LE 10 AVRIL 2017

premier syndicat de la dgac

ATCO À DEUX VITESSES :

CHEZ LES ICNAS, LES EXPÉRIMENTATIONS GAGNENT DU TERRAIN, LES BO EN PERDENT... CHEZ LES TSEEAC, AUCUN GAIN, QUE DE LA PERTE SÈCHE

Le CT DO du 31 mars a annoncé la couleur ! Tant sur les BO que sur les réorganisations qui ont l'air d'être le seul centre d'intérêt de la DO. La fin du H24 pour les uns, une reconnaissance de loin pour les autres. Vérités et faux semblants...

RÉVISION DES BO

Ce sont trois BO qui ont été actés à ce CT. Dzaoudzi a réussi à obtenir un BO de 7, accueilli favorablement par toutes les organisations syndicales. Ce n'est pas le cas de Rodez qui essaie tant bien que mal de se faire entendre pour transférer son approche dans les meilleures conditions et d'assurer un contrôle d'aérodrome efficace. La DO reste bloquée sur une date de mise en œuvre au 9 novembre malgré des doutes qui subsistent au niveau technique. L'USAC-CGT demandait un BO à 7, le DO a choisi d'écouter le SNCTA qui propose un BO à 6 avec une affectation à hauteur de 7 jusqu'en 2019. Pourquoi ?.... L'USAC-CGT s'est abstenue.

Ce drôle de scénario s'est répété avec Metz-Nancy-Lorraine (MNL). Attachés à rendre le meilleur service possible, les agents lorrains n'ont eu de cesse de demander d'être assez dimensionnés pour pouvoir rendre un service de qualité de jour comme de nuit. A force d'efforts et d'ouverture, ces agents étaient prêts à diminuer le BO à 12. Confiante en l'expertise des contrôleurs sur place, réunis en intersyndicale, l'USAC-CGT a relayé cette demande jusqu'au bout. Pourtant rien n'y fit, la DO a préféré s'arc-bouter sur un BO à 11 avec une mesure de gestion à 12 actant ainsi la fin du H24 à MNL. Là encore pourquoi ?....

Le vote aurait pu rejeter cette proposition mais le SNCTA, pourtant impliqué localement dans l'intersyndicale, n'a pas suivi les autres OS dans un vote contre et a même été jusqu'à voter pour ! On se souvient que le SNCTA voulait fermer toutes les petites approches. Il est possible que ce soit encore d'actualité.

RECONNAISSANCE À L'AVEUGLE

Au chapitre 3.3.1.2 du protocole, la DO a fait écrire : « Il sera tenu compte des situations spécifiques des organismes Pyrénées et Cayenne. ». Cette phrase est censée être un message envoyé aux agents de ces organismes sur la prise en compte de la reconnaissance des spécificités locales. Elle correspondait aussi à la revendication de la CGT de considérer certains organismes non attractifs. En inscrivant cette phrase dans la partie du protocole réservée à la « performance de la filière contrôle », la DO et les signataires lient les spécificités de ces organismes aux expérimentations sur le rythme de travail des ICNA. Or, il n'en est nullement question dans les documents présentés. L'USAC-CGT l'a signalé et l'administration elle-même avoue avoir créé un habillage pour coller aux demandes. Il n'en reste pas moins que cette mesure n'apporte pas de réponse pertinente aux problèmes reportés. Et il est clair pour l'USAC-CGT que cela ne permettra en rien, aux agents de Cayenne par exemple, d'avoir des conditions de travail correctes, d'en finir avec ce manque d'attractivité ou même de trouver une certaine considération par rapport aux efforts consentis. Considération qui manque

L'USAC-CGT s'est positionnée contre le principe des expérimentations rémunérées mais il est certain qu'elle le fait dans le respect des processus démocratiques en CT local.
En revanche, il est inadmissible que l'on commence à utiliser ces expérimentations à « toutes les sauces », y compris pour justifier des primes qui n'apportent pas toujours des solutions aux problèmes subis.

1, Rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cedex
Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94
www.usac-cgt.org

cruellement et qui a poussé le département tout entier à se révolter depuis maintenant de trop nombreux jours. L'USAC-CGT a donc voté contre.
L'USAC-CGT soutient le scénario actuel « cross-qualif » de Pyrénées depuis des années. C'est une spécificité qui doit être reconnue comme telle, mais qui ne constitue pas un cadre expérimental lié à des problèmes d'effectifs !
Le risque de mettre les contraintes actuelles d'organisation dans le cadre d'expérimentations rémunérées est que ces contraintes perdurent pour toucher la prime… Là aussi, l'USAC-CGT a voté contre, considérant que la réponse apportée n'est pas appropriée.

MEQ 2015

Le classement MEQ 2015 a été finalisé et soumis au vote. A ce sujet, toutes les OS ont exprimé leurs doutes sur la pertinence de la méthode de calcul qui date d'une quinzaine d'années et qui n'est plus adaptée à la gestion des vols dans les approches centrales. En effet, ces configurations entraînent de nombreux mouvements « intra-organisme » qui vont concerner plusieurs secteurs de la même approche ou SCIV et occasionner une charge de travail qui n'est pas révélée par ce calcul. De plus, le coefficient correctif de calcul de BO, pas toujours appliqué de la même façon, amène de la méfiance quant à cette méthode de comptage. Le DO a « pris note » de la demande, l'USAC-CGT lui rappellera si besoin.
Enfin, pour Bastia, l'USAC-CGT s'est étonnée de devoir voter pour un classement 2015 alors que l'arrêté pour 2014 n'est toujours pas sorti et qu'il actait la montée de Bastia de E à D. L'USAC-CGT s'est assurée que personne ne sera lésé dans ce retard.
L'USAC-CGT a réaffirmé que la méthode de comptage n'est pas pertinente sur les terrains de groupe F et G, en particulier ceux de la région parisienne et demande à ce qu'une méthode prenant en compte un temps de pause (et donc d'auto info) correct soit établie. C'est sur cet argument que l'USAC-CGT obtient le maintien de Chavenay en groupe F.
L'USAC-CGT s'est abstenue sur l'ensemble du classement après avoir revendiqué que la structure d'encadrement et les moyens techniques dans les organismes tour et approches devaient être décorrélés de ce classement de MEQ.

TEMPS PARTIEL

Être une organisation syndicale n'empêche pas de pouvoir être objectif sur une situation qui ne va pas dans son sens. Il est évident que les politiques successives de diminution des effectifs et le « laisser faire » de la DGAC a conduit l'administration à se retrouver en difficulté face à des demandes de plus en plus nombreuses de disponibilités, de congés formation et de temps partiels. La faute n'est imputable qu'à la DGAC qui n'a pas su anticiper et a complètement oublié que le service public doit permettre de satisfaire (en fonction des contraintes de service) de telles demandes. Conscient de ce fait, l'USAC-CGT est tout aussi objective en faisant remarquer au SDRH qu'il est inacceptable de dissuader des agents de faire des demandes de temps partiels de droit que la DSNA est obligée d'accepter. Dans certains cas, ils sont même refusés ou alors l'agent est mis sur un poste de spécialiste, non prévu pour de tels cas. L'USAC-CGT a clairement alerté l'administration de ne plus se risquer à de telles manœuvres et que l'intimidation et la culpabilisation n'avaient pas leur place pour compenser le mauvais management des effectifs de contrôleurs. L'USAC-CGT se rendra disponible pour aider tout agent se sentant lésé lors d'une demande de temps partiel de droit.

Un CT DO compliqué, avec des sujets conflictuels. Un manque d'unité chez les syndicats qui posera des problèmes de services. Quelques portes ouvertes sur des revendications de l'USAC-CGT que nous saurons défendre pour l'amélioration les conditions de travail des agents.

Demande de bulletin d'adhésion

Nom Prénom :.....

Corps :..... Service :.....

Email :..... Tél :.....

1, Rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cedex
Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94
www.usac-cgt.org